Annexe 3 :

rapport d'activité et financier – Projet INTEGRE, activité C1.6 (initiative de site)

Titre de l'activité :

Retour et échanges d'expériences avec l'autorité du Parc marin de la grande Barrière de Corail Australienne et le détroit de Torres sur la prise en compte des usages traditionnels de l'espace marin

Rappel : Responsable de l'activité :

Site : Nouvelle-Calédonie (sites du Patrimoine Mondial dont les 3 sites pilotes d'INTEGRE)

Organisme : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN)

Contact : MARCON Myriam ; Coordination du Patrimoine Mondial ; coordppm@cen.nc ; 47.77.03/70.07.87

Liste des partenaires :

Organisme n°1 :

Les comités de gestion du Patrimoine Mondial de la Nouvelle-Calédonie

CEN Presqu'ile de Foué, BP 10

98860 Koné

Organisme n°2*:*

Australian Government, Great Barrier reef Marine Park Authority :

Liz Wren, Liz.wren@gbrmpa.gov.au

Organisme n°3 :

Province Nord : Dolorès Bodmer

Organisme n°4 :

Province des Iles Loyautés : Luen Iopue

Organisme n°5 *:*

Province Sud : Manina Tehei

Organisme 6 :

Gouvernement de la Nouvelle Calédonie : Julie Anne Kerandel

Bilan de l'échange :

1/ description de l'échange : décrire les actions réalisées:

	Description de l'action	Résultats obtenus
Action 1 : **Participation et animation au 2ème Forum des comités de gestion du Patrimoine Mondial à Ouvéa**	1.1 John Tapim responsable du programme de partenariats des communautés autochtones avec le parc marin de la grande barrière de corail australienne et Brian Singleton responsable de la mission du respect des droits autochtones et ancien ranger ont été conviés à participer au 2ème forum des comités de gestion du patrimoine mondial à Ouvéa du 2 au 5 juillet 2015. Leur participation a consisté à assister à l'ensemble des échanges et ateliers qui ont eu lieu pendant la durée de cet évènement. 1.2 Dans une deuxième phase, il leur a été demandé d'animer un atelier sur la reconnaissance du rôle des propriétaires traditionnels au sein de la grande barrière de corail australienne pour les membres participants au forum.	1.1 John Tapim et Brian Singleton ont participé activement au forum. Ils ont été très à l'écoute durant les échanges et n'ont pas hésité à intervenir lors des ateliers pour apporter leur visions et partager leur expériences australiennes sur les thèmes dont il était question. Ces échanges ont permis à tous de confronter les pratiques de gestion et d'implication des populations en Australie avec les pratiques de Nouvelle Calédonie, ce qui a beaucoup enrichi les participants. 1.2 Cet atelier a connu un vif succès puisque beaucoup de participants au forum ont souhaité y assister. La présentation consistait à décrire comment, grâce à des textes de lois et accords avec les groupes de propriétaires traditionnels, les usages traditionnels étaient reconnus et comment les propriétaires traditionnels étaient impliqués dans

		la gestion. Cette présentation a permis aux membres des comités de gestion de Nouvelle Calédonie de mesurer l'intérêt d'une telle démarche et de la confronter à celle menée en Nouvelle Calédonie. En parallèle les invités ont pu assister à toutes les coutumes et danses et ont pu ainsi découvrir une part de la culture kanak, intimement liée à la nature.
Action 2 : Conférence-débat : des accords passés entre le gouvernement australien et les aborigènes, cas des TUMRA	Une conférence a été organisée au lendemain du forum des comités de gestion, le lundi 6 juillet à la CPS. (cf. annexe 4) L'objectif, identique à l'atelier animé pendant le forum était de présenter le dispositif mis en place par les australiens pour la reconnaissance des propriétaires traditionnels. Le public ciblé par cette conférence était les élus et le grand public.	La conférence a eu lieu comme prévu et a permis de réunir x participants dont x élus. Le dispositif a suscité de l'intérêt mais n'a pas réuni autant d'élus qu'escomptés.
Action 3 : Echanges terrain : à la rencontre des comités de gestion et de leur environnement	L'action 3 a finalement été annulée car le programme des actions 1 et 2 était déjà très intense.	

Objectifs et résultats INTEGRE auxquels a contribué l'activité :

Décrire ce que l'échange a apporté au site INTEGRE et, plus généralement, au projet :

Cette activité répond à l'objectif INTEGRE du renforcement de la coopération dans le domaine du développement durable :

Résultat 2 : des échanges entre sites miroirs de la région sont effectués.

De manière indirecte, via des évolutions de pratique qui pourraient en découler, l'échange permet de renforcer la bonne gouvernance liée à la gestion de l'environnement (objectif S3) et d'améliorer la gestion de l'environnement des sites-pilotes au bénéfice des populations (objectif S4).

Renforcement de la coopération régionale et promotion de la GIZC : *Comment cette activité permet-elle de renforcer la coopération régionale et d'intégrer les PTOM au sein du pacifique ? Comment cette activité a-t-elle permis de promouvoir la notion de gestion intégrée des zones côtières ?*

Le parc de la grande barrière de corail montre de nombreuses similarités avec le bien inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO en Nouvelle-Calédonie, du point de vue des enjeux écologiques, des modes de gestion mis en place ou du contexte économique et social. Cet échange a permis de confirmer l'intérêt mutuel d'une collaboration entre les 2 sites, qui a vocation à perdurer au-delà de cet échange.

De plus, cette échange vient alimenter des réflexions qui sont menées à l'échelle des 3 sites-pilotes de Nouvelle-Calédonie dans le cadre des comités de gestion UNESCO qui sont la voie des légitimités locales et notamment coutumières sur l'espace et les usages lagonaires. Il viendra donc alimenter le plan d'actions INTEGRE de Nouvelle-Calédonie qui vise notamment à dynamiser le processus de gestion participative et la mobilisation des acteurs locaux sur les 3 sites-pilotes, cette mobilisation passant par une reconnaissance des spécificités culturelles locales et des aspirations des populations. Il s'agit d'un enjeu central pour la mise en œuvre effective d'une gestion intégrée des zones côtières en Nouvelle-Calédonie mais aussi dans l'ensemble du pacifique.

Cet échange et les enseignements qui en seront tirés ont fait l'objet d'une valorisation auprès de l'ensemble des partenaires du projet INTEGRE, notamment lors du mini atelier régional organisé les 30 septembre et 1er octobre sur les plans de GIZC.

Pérennité : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ? Quelles suites sont envisagées ? Quel suivi sera à apporter dans le futur ?*

L'échanges a permis d'instaurer une relation partenariale pérenne avec le parc de la grande barrière de corail et d'autre part leur retour d'expériences est utilisé pour :

- En province des îles : compléter le travail en cours dans le cadre de l'élaboration du code de l'environnement provincial et si possible mettre en œuvre des solutions juridiques inédites en Nouvelle-Calédonie pour prendre en compte la gestion coutumière de l'espace lagonaire ;
- En province Sud : nourrir les réflexions entre Comités de gestion du grand Sud et province Sud et si possible pouvoir proposer des évolutions règlementaires.
- En province Nord : Echanger sur les méthodes utilisées.

Etat financier : bilan des dépenses :

A présenter au regard du budget élaboré avant le lancement de l'activité :

Joindre tout reçu financier, carte d'embarquement… (Seuls les originaux seront acceptés) et relevé de compte

	Action 1		*Action 2*		*Action 3 ….*	
	budget	*Dépenses*	*budget*	*Dépenses*	*budget*	*Dépenses*
1. Déplacement	*381 000*				*135 000*	
2. Per diem	*648 000*					
3. Frais d'interprétation						
Participation demandée à INTEGRE	*1 164 000*					
Autres financeurs :						

***

Annexe 1 : Programme du forum

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie

GDPL Bomene tapu

2ème FORUM DES COMITES DE GESTION
Programme prévisionnel

Jeudi 2 juillet

Matin	Transport sur et vers la grande terre
Après midi	Transport vers Ouvéa
	Arrivée à Ouvéa et transport vers la tribu de Gossanah
	Installation
Soirée	Coutume d'accueil (Aire coutumière, GDPL, Mairie)
	Diner

Vendredi 3 juillet

8h à 8h30	Discours des élus (Province des Iles et CEN)
8h 30 à 9h30	Ouverture générale du forum
	Revue des actions en cours et projets du pôle patrimoine mondial du CEN Point sur les avancées de la gestion des 6 zones inscrites Présentation des ateliers
9h30 à 10h	*Pause*
10h30 à 13h00	Ateliers de réflexion – session 1 (aménagements littoraux, usages, espèces envahissantes, suivis participatifs)
12h30 à 14h00	*Déjeuner*
14h00 à 17h00	Ateliers de réflexion – session 2 (Surveillance et contrôle, eau et assainissement, fréquentation et tourisme, déchets)
17h00 à 17h30	*Pause-café*
17h30 à 18h30	Travail préparatoire pour les restitutions du lendemain
19h00	*Diner*

Samedi 4 juillet

8h à 12h30	Ateliers pratiques (Erosion, compostage, suivi ornithologique, dugongs, les aborigènes partenaires du parc marin de la grande barrière de corail)
12h30 à 14h00	*Déjeuner*
14h00 à 15h30	Restitution des ateliers
15h30 à 16h00	*Pause-café*
16h00 à 18h00	Restitution des ateliers et synthèse générale
18h00 à 19h00	Coutume de remerciement et clôture du forum
19h00	*Diner*

Dimanche 5 juillet

Matin	Transport vers Nouméa
Après midi	Transport retour depuis la grande terre

* le petit déjeuner sera servi entre 6h30 et 7h30

Annexe 2 : Brochure de présentation du travail engagé par le parc marin de la grande barrière de corail et les propriétaires traditionnels (4 pages)

Australian Government
Great Barrier Reef Marine Park Authority

LES PROPRIETAIRES TRADITIONNELS

PROTECTEURS DE LA GRANDE BARRIERE DE CORAIL

Les partenariats avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres sont au cœur de la gestion des territoires maritimes et de l'exploitation des ressources marines dans la Grande barrière de corail.

Le plus vaste récif corallien au monde

Écosystème marin exceptionnel d'importance mondiale, la Grande barrière de corail se situe dans la mer de Corail, au large du Queensland, sur le littoral oriental de l'Australie. Elle s'étend sur 2 300 kilomètres entre Bramble Cay, tout au nord du détroit de Torres, et l'île de Lady Elliot, implantée à l'est de Bundaberg, au sud. Elle compte une faune et une flore d'une incroyable richesse, et renferme presque tous les types de récifs recensés dans les zones tropicales.

Couvrant près de 344 000 km², le Parc marin de la Grande barrière de corail abrite la quasi-totalité de l'écosystème de la barrière. Ce parc aux usages multiples est le théâtre d'activités diverses et variées : usages traditionnels des ressources marines, tourisme, pêche, opérations portuaires, transport maritime, activités de loisirs et recherche scientifique, notamment.

En 1981, la Grande barrière de corail est devenue le premier écosystème récifal au monde à être inscrit au patrimoine mondial. Le Parc marin figure en outre parmi les huit questions d'importance environnementale nationale visées par la loi australienne sur l'environnement de 1999 (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act*).

Les propriétaires traditionnels de la Grande Barrière de Corail

La Grande barrière de corail s'est formée alors que les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres peuplaient déjà l'Australie. Leurs descendants directs se répartissent entre plus de 70 clans distincts de propriétaires traditionnels, qui conservent aujourd'hui encore des liens culturels ancestraux avec la région de la Grande barrière de corail et ses ressources naturelles. Reconnues lors de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial, ces attaches privilégiées constituent une composante essentielle de la valeur universelle exceptionnelle de la Grande barrière.

La gestion du Parc marin

Les propriétaires traditionnels sont conscients de la valeur exceptionnelle de la Grande barrière de corail qui a commencé à se former il y a huit à douze mille ans. À travers les liens étroits qu'ils ont tissés avec cet écosystème marin en constante évolution, les propriétaires traditionnels ont pris soin des ressources récifales, qu'ils ont protégées et exploitées de manière durable en instaurant un régime de droits et de devoirs appelé « l'autorité culturelle ».

Aujourd'hui, les propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail continuent d'exercer leur autorité culturelle pour ce qui est de la gestion de leurs « pays de mer » et, à ce titre, concluent des accords officiels de gestion du Parc marin avec les administrations nationales et celles du Queensland.

Les partenariats s'articulent autour d'un dispositif établi par l'autorité du Parc marin de la Grande barrière de corail, le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres. Ce dernier permet aux propriétaires traditionnels de préparer et de mettre en œuvre des accords de partenariat visant à protéger la diversité culturelle et les ressources marines de la Grande barrière à travers :

- l'élaboration et l'application d'accords sur les usages traditionnels des ressources marines ;
- la mission de protection autochtone ; et
- l'investissement des propriétaires traditionnels.

Les accords sur les usages traditionnels des ressources marines

Les accords de ce type précisent les modalités des actions menées par les clans des propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail en partenariat avec les autorités australiennes et celles du Queensland.

Lors de l'élaboration de tels accords, les propriétaires traditionnels indiquent l'espace géographique qu'ils occupent, leurs domaines de gouvernance et leurs aspirations en matière de gestion coutumière de leurs pays de mer.

Les propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail travaillent en partenariat avec les équipes de l'autorité L'autorité du Parc marin de la Grande barrière de corail (GBRMPA) et du service des parcs nationaux, des loisirs, des sports et des courses du Queensland (NPRSR), au moyen de plans de mise en œuvre où de protéger et de conserver les espèces et les habitats importants, de préserver le patrimoine culturel et de garantir le respect des règles fixées.

Une fois achevés, les accords deviennent des outils de gouvernance du Parc marin et, comme ils sont reconnus par la GBRMPA et le NPRSR, les dispositions qu'ils contiennent sont juridiquement contraignantes. Les relations officielles instaurées avec les organismes de gestion des ressources marines permettent de disposer d'instruments supplémentaires pour assurer l'application des lois coutumières ou traditionnelles.

Les propriétaires traditionnels, qui s'expriment au nom d'un « pays », conseillent les autorités réglementaires lorsqu'une activité a trait aux traditions et aux coutumes de leurs peuples. Les autorités réglementaires s'appuient sur ces protocoles afin de déterminer si une activité est licite ou non.

La mission de protection autochtone

La mission de protection autochtone vise à préserver les valeurs attachées à la Grande barrière de corail en tant que site inscrit au patrimoine mondial, à l'aide des meilleures méthodes de gestion et de contrôle réglementaire faisant intervenir les communautés, les populations et les réseaux aborigènes et insulaires du détroit de Torres qui satisfont aux obligations statutaires de l'autorité du Parc marin.

S'agissant des activités intéressant les propriétaires traditionnels qui se déroulent dans le Parc, les responsables de l'équipe de protection autochtone travaillent en étroite coopération avec les anciens, les garde-nature autochtones, les conseils autochtones locaux, les personnes morales administrant les droits fonciers autochtones (PBC) et d'autres membres des communautés autochtones.

Parmi les activités en question, on peut citer le braconnage, le transport maritime, la pêche commerciale et d'autres opérations susceptibles d'avoir une incidence sur le pays de mer.

L'équipe de protection autochtone propose également plusieurs programmes de formation complets dont le but est d'informer et de sensibiliser les participants sur les thèmes suivants :

- Les droits et les intérêts des propriétaires traditionnels en vertu de la loi sur les droits fonciers autochtones (Native Title Act) de 1993.
- Le zonage du Parc marin et les activités qui peuvent être menées dans chaque zone précise.
- Les modalités d'enregistrement et de signalement des activités illicites.

L'équipe prend en outre part à des actions ciblées, notamment en prêtant appui aux enquêtes et en participant à des patrouilles coordonnées, et contribue à l'élaboration de plans de gestion et de contrôle dans le cadre des accords sur les usages traditionnels des ressources marines et pour ce qui est des zones cibles présentant un risque élevé de non-respect des règles édictées.

La mission de protection autochtone permet de renforcer les capacités des peuples autochtones qui sont ainsi en mesure de lutter activement contre les activités illicites représentant une menace pour les valeurs patrimoniales culturelles et naturelles, ainsi que pour les espèces présentant un intérêt culturel majeur, telles que le dugong et la tortue verte. La mission aide également les organismes de contrôle non autochtones à nouer des relations avec les propriétaires traditionnels et à comprendre la manière dont ceux-ci gèrent leurs territoires maritimes, ainsi que leurs liens avec la terre et la mer.

L'investissement des propriétaires traditionnels

Le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres de la GBRMPA contribue à une gestion locale efficace des pays de mer, et permet aux propriétaires traditionnels de s'investir et de s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles aux échelons national et international.

Par exemple, les propriétaires traditionnels ont un rôle majeur dans les instances décisionnaires officielles qui encadrent la gestion du Parc marin de la Grande barrière de corail et du site inscrit au patrimoine mondial.

Leur investissement par le biais du programme :

- donne davantage de poids à l'autorité culturelle, notamment pour ce qui est de l'exploitation durable des tortues et des dugongs ;
- aide les propriétaires traditionnels du littoral à élaborer des accords sur les usages traditionnels des ressources marines tenant compte de l'ensemble de leurs aspirations en matière de gestion de leurs territoires maritimes, en assurant notamment un avenir solide et durable pour les tortues, les dugongs et leur pays de mer ;
- renforce les capacités humaines et institutionnelles des groupes de propriétaires traditionnels du littoral s'agissant de l'application de leurs accords ;
- favorise la mise en œuvre de plans prévoyant des règles et des mesures de gestion des pays de mer ; et
- procure des services environnementaux d'intérêt national par le biais d'un programme de surveillance de la biodiversité côtière, l'accent étant mis sur les questions d'importance environnementale nationale visées par l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act*.

Les partenariats productifs établis dans le cadre du programme ont des retombées positives pour l'ensemble des parties prenantes, mais également pour la santé de la Grande barrière de corail. En outre, collaborer avec les propriétaires traditionnels au niveau local aide à cerner et à cibler les grandes priorités et préoccupations régionales en intégrant une planification et un apprentissage participatifs dans des dispositifs de gestion à fort ancrage culturel.

Le Reef Programme

Le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres est conduit par la GBRMPA. Il s'inscrit dans le droit fil du Reef Programme, une initiative plus générale des autorités australiennes visant à donner corps à leur engagement en faveur de la gestion des ressources naturelles.

Australian Government
Great Barrier Reef Marine Park Authority

indigenous_partnerships@gbrmpa.gov.au
www.gbrmpa.gov.au

Document traduit par la CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique), dans le cadre du projet Integre, financé par l'Union Européenne

Annexe 3 : Diaporama ayant servi pour l'atelier et la conférence

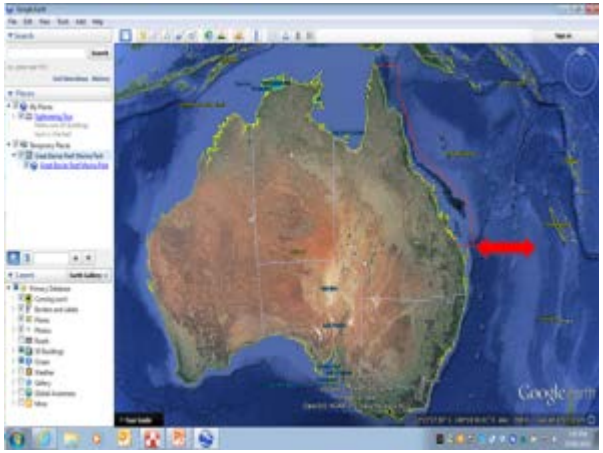

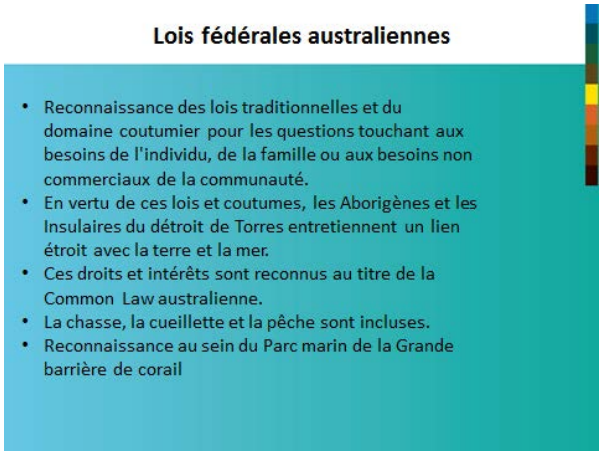

Accord sur les usages traditionnels des ressources marines

- Énoncé des aspirations des propriétaires traditionnels - définit le contexte culturel dans lequel est élaboré l'accord officiel relatif au pays de mer
- Document à caractère légal conforme aux directives encadrant ces accords et définissant les valeurs du pays de mer, sa gestion et ses limites.
- Plan de mise en œuvre, comprenant un plan de contrôle réglementaire, matérialisant l'application de l'accord et indiquant les moyens et partenariats requis.
- Peut être présenté à l'État ou à l'administration fédérale en vue d'une transposition dans le droit étatique ou fédéral, ce qui en fait alors un accord de gestion officiel.

Accords sur les usages traditionnels des ressources marines

- 7 accords
- 16 groupes de propriétaires traditionnels (englobant de multiples clans)
- Couvrent 24,6 % du littoral de la Grande barrière de corail
- Gestion d'un vaste territoire maritime de 45 207 km²
- 13,1 % du Parc marin
- Volonté de participation d'autres groupes

Gouvernance et leadership

Pêche, cueillette et chasse

Prendre soin des sites culturels et patrimoniaux

Transfert des savoirs traditionnels

Recherche et surveillance

Contrôle réglementaire : Comment faire respecter les règles ?

Objectifs

- Élaboration et application de plans de gestion et de contrôle réglementaire : accords sur les usages traditionnels des ressources marines (TUMRA) et accords sur l'exploitation des terres autochtones (ILUA)
- Éducation, formation, mentorat et accompagnement en vue de faire appliquer les accords : destinés aux garde-nature, aux propriétaires traditionnels et aux communautés autochtones
- Participation aux enquêtes et conseils au programme de gestion sur le terrain
- Interface entre le Gouvernement et les communautés autochtones pour tout ce qui intéresse le contrôle réglementaire
- Éducation et formation des usagers du Parc marin et des organismes de réglementation, y compris des inspecteurs
- Création et pérennisation de liens avec les propriétaires traditionnels, ainsi que les peuples et communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres

Plans de gestion et de contrôle réglementaire

« Les yeux et les oreilles »

Impliquer les communautés autochtones dans la protection du Parc

Les inspecteurs du Parc marin font connaître la mission de protection autochtone

Patrouilles

Équipes de garde-nature autochtones

On compte 14 équipes de garde-nature qui sont parties prenantes du Parc marin

Leurs missions :

- Gestion des ressources naturelles et culturelles
- Gestion des sites du patrimoine culturel
- Collaboration avec les anciens et la communauté
- Programmes des jeunes garde-nature
- Participation et engagement en vue du respect des règles
- Formation
- Les équipes de garde-nature

Annexe 4 : Affiche pour la conférence publique

CPS
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Lundi 6 juillet 2015 à 17h30
Grande salle de conférence de la CPS,
promenade Roger Laroque, Anse Vata, Nouméa

CONFÉRENCE PUBLIQUE

« Parc marin de la Grande barrière de corail : reconnaître le rôle des propriétaires traditionnels et engager un travail commun »

JOHN TAPIM, RESPONSABLE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES AVEC LE PARC DE LA GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL AUSTRALIENNE

BRIAN SINGLETON, RESPONSABLE DE LA MISSION DU RESPECT DES DROITS AUTOCHTONES

Plus de 70 clans d'aborigènes et d'insulaires du détroit de Torres, propriétaires de droits fonciers, maintiennent des relations culturelles anciennes avec la région de la grande barrière de corail et ses ressources naturelles. Ces liens uniques ont été reconnus lors de l'inscription du site au patrimoine mondial de l'humanité et représente un élément essentiel de sa valeur universelle exceptionnelle.

Tout en développant des connections fortes avec l'écosystème marin, les propriétaires coutumiers ont utilisé, protégé et géré durablement les ressources naturelles de la grande barrière de corail en exerçant un système de droits et de responsabilités traditionnels. Ce système traditionnel perdure aujourd'hui et est reconnu par des accords de gestion des espaces marins avec les gouvernements australiens et du Queensland.

Un programme de partenariat avec les communautés autochtones a été développé par l'autorité du parc de la grande barrière de corail. Il propose aux propriétaires traditionnels de s'associer activement à la préservation des ressources marines et de la diversité culturelle, notamment en développant des contrats de gestion traditionnelle des ressources marines (TUMRA).

Une démarche qui fait écho localement à la démarche participative engagée par les collectivités calédoniennes, avec les treize comités de gestion du patrimoine mondial

Cet évènement est co-organisé, par la CPS dans le cadre du programme INTEGRE, financé par l'Union Européenne et par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Pour tout renseignement, contactez Yolaine Bouteiller (26 00 00 – ext : 31 385) ou Myriam Marcon (47 77 03)
CPS, promenade Roger Laroque, Anse Vata

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie

Financé par Union Européenne

INTEGRE